

Réformes Mardi 12 janvier 2010

La justice et le Conseil d'Etat fribourgeois en guerre

> Mathieu Signorell

Le projet de loi sur l'organisation de la justice fâche les magistrats et les avocats

Non, non et non! C'est à un véritable tir de barrage que doit faire face actuellement Erwin Jutzet, conseiller d'Etat fribourgeois responsable de la Justice. Après la dispute sur le déménagement du Tribunal cantonal dans l'ancien prieuré des Augustins, le socialiste a présenté lundi son projet de loi sur l'organisation de la justice. Le texte découle de l'uniformisation des procédures civile et pénale fédérales, ainsi que la procédure applicable aux mineurs. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que son projet ne soulève pas l'enthousiasme des partis politiques et des instances judiciaires du canton.

Le Tribunal cantonal, le Conseil de la magistrature, les juges d'instruction et le Ministère public, ainsi que les partis libéral-radical et démocrate-chrétien ont fait savoir leur désaccord. Seuls les juges de paix, le Parti socialiste et le Parti chrétien-social soutiennent le projet, certaines fois du bout des lèvres seulement.

Mais que prévoit la nouvelle loi? Particularité fribourgeoise, un «tribunal de la famille», composé notamment de professionnels de l'enfance, sera mis en place pour les cas de divorce avec enfants (lire ci-dessous). Deux autres nouveautés majeures sont dictées quant à elles par la législation fédérale: d'abord, l'Office des juges d'instruction et le Ministère public actuels seront réunis en un seul et unique nouveau Ministère public; enfin, un Tribunal des mesures de contrainte sera créé.

«Qui trop embrasse mal étire! Cette loi a été faite dans la hâte et englobe trop d'aspects», analyse Antoinette de Weck, députée libérale-radical au Grand Conseil et présidente du Conseil de la magistrature. «C'est un mauvais projet, tant par sa forme que par son contenu», ajoute Michel Wuilleret, président du Tribunal cantonal. «C'était l'occasion de réfléchir sur la structure territoriale de la justice.» En ligne de mire: la surcharge de certains tribunaux. De plus, André Clerc, bâtonnier de l'ordre des avocats fribourgeois, relève de nombreuses fautes de traduction de l'allemand au français dans le projet de loi.

Autre divergence, l'organisation du nouveau Ministère public. Le Conseil d'Etat table sur 14 membres. «Il a choisi le bas de la fourchette», estime Anne Colliard, actuelle procureure générale. Pour elle, les dix juges d'instruction et les six membres du Ministère public devraient rester en fonction. «Ces nombreuses critiques m'ont surpris, avoue Erwin Jutzet. Mais -elles ne sont pas très concrètes.» Le débat sur l'organisation territoriale interviendra ultérieurement, selon lui.

Relation tempétueuse

Le Grand Conseil étudiera en mars ou en avril le projet présenté. S'il ne veut présager du vote des députés, Erwin Jutzet se dit «très optimiste». En décembre dernier, le Grand Conseil avait accepté son idée de faire déménager le Tribunal cantonal dans l'ancien prieuré des Augustins, en Basse-Ville de Fribourg. Et ceci malgré l'opposition farouche des juges eux-mêmes durant plusieurs mois. «La loi sur l'organisation de la justice est mon plus gros chantier, commente-t-il. Les Augustins n'étaient qu'une note de l'Histoire.»

Un tribunal pour les divorces avec enfants

Nouveauté de la justice fribourgeoise

Papa et Maman ont décidé de divorcer et la situation tourne au vinaigre. Lequel des deux doit avoir la garde des enfants? Pour régler ce genre de cas à l'avenir, le Conseil d'Etat fribourgeois propose une solution inédite en Suisse: le tribunal de la famille, d'inspiration allemande. Un tribunal serait établi dans chacun des sept districts du canton. Il serait composé du président du tribunal d'arrondissement et de deux assesseurs. Ces derniers seraient choisis parmi des professionnels de la psychologie infantile, de l'éducation ou de l'assistance sociale. Les autres cas de divorce resteraient de la compétence du tribunal d'arrondissement. «Cela simplifierait une médiation entre les parents, car ces assesseurs pourraient discuter avec eux plus librement, au lieu de faire intervenir des experts extérieurs», estime Erwin Jutzet, conseiller d'Etat responsable de la Justice. La récente consultation qu'a menée le Conseil d'Etat a montré que la quasi-totalité des acteurs judiciaires et politiques fribourgeois ne veulent pas de cette instance. Seul le Parti chrétien-social (PCS) soutient l'idée, tandis que les socialistes sont partagés. Principal grief: la difficulté à trouver des assesseurs professionnels dans le domaine de l'enfance.